

L'inégalité de traitement des réfugiés politiques en France

L'exemple des Espagnols avant 1936

Yves Denéchère



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/abpo/1700>

DOI : 10.4000/abpo.1700

ISBN : 978-2-7535-1483-6

ISSN : 2108-6443

Éditeur

Presses universitaires de Rennes

Édition imprimée

Date de publication : 20 septembre 2001

Pagination : 117-134

ISBN : 978-2-86847-625-8

ISSN : 0399-0826

Référence électronique

Yves Denéchère, « L'inégalité de traitement des réfugiés politiques en France », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* [En ligne], 108-3 | 2001, mis en ligne le 20 septembre 2003, consulté le 21 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/abpo/1700> ; DOI : 10.4000/abpo.1700

L'inégalité de traitement des réfugiés politiques en France

L'exemple des Espagnols avant 1936¹

Yves DENECHERE

Maître de conférences en histoire contemporaine
Université d'Angers

La tradition d'accueil des réfugiés politiques en France et la proximité ont tout naturellement déterminé les opposants espagnols à quel que régime que ce soit à se réfugier au nord des Pyrénées. Au cours du XIX^e siècle, toutes les convulsions politiques l'ont montré : les troubles des années 1840 et la révolution de 1868 surtout. Au XX^e siècle, l'historiographie a privilégié – certes à juste titre – les réfugiés de la guerre civile. Cependant, dans les années vingt et avant 1936, d'autres mouvements ont eu lieu. En 1923, le coup d'État de Primo de Rivera contraint à l'exil de nombreux opposants politiques, anarchistes et républicains surtout. Tous fuient la dictature imposée par le capitaine général de Catalogne. La France accueille alors les principaux chefs républicains. Ils sont toujours là quand, au début de 1930, le dictateur choisit Paris comme refuge après sa démission. Il y meurt le 16 mai de la même année. En Espagne, la transition vers davantage de démocratie tarde à se faire : la tentative révolutionnaire de décembre 1930 est durement réprimée. L'avènement de la Deuxième République espagnole en avril 1931, à la suite de simples élections municipales, entraîne l'installation de réfugiés monarchistes en France et le retour des réfugiés républicains en Espagne. Après la victoire des conservateurs aux élections aux *Cortes* de novembre 1933, beaucoup de monarchistes retournent en Espagne. Un an plus tard, la révolution manquée d'octobre 1934, oblige à l'exil vers la France des anarchistes et syndicalistes ayant participé aux événements des Asturies et de Catalogne. Ils rentrent chez eux après la victoire du *Frente popular* en février 1936.

1. Cet article est le résultat de recherches effectuées dans le cadre de notre thèse de doctorat d'histoire, *La politique espagnole de la France de 1931 à 1936, une pratique française de rapports inégaux*, soutenue en 1998 à l'université de Nantes. Une version allégée de cette thèse a été publiée sous le même titre en 1999 chez L'Harmattan, 336 p.

La faible importance numérique de ces mouvements et la difficulté de rassembler des sources permettant de bien les cerner expliquent le manque d'études sur ces phénomènes. Pourtant, cette question des réfugiés politiques va peser sur les rapports entre la Deuxième République espagnole et la III^e République française. Et, par ce biais, il est possible d'en connaître davantage sur ces réfugiés et la manière dont la France les traite. En effet, les archives des ministères des Affaires étrangères des deux pays conservent beaucoup de documents relatifs à cette question et montrent les difficultés qu'elle crée dans les relations bilatérales des deux pays. Il faut à cet égard rappeler l'extraordinaire richesse des fonds du Centre des Archives Diplomatiques de Nantes qui conserve notamment les archives des ambassades de France à l'étranger. Le corpus privilégié permet de constater que les attitudes des autorités françaises sont très différentes selon l'engagement politique des Espagnols accueillis.

La surveillance des réfugiés républicains avant 1931

Après le départ de Primo de Rivera, les gouvernements Berenguer et Aznar ont du mal à mettre un point final à la dictature. Surpris par le soulèvement de la garnison de Jaca en décembre 1930, le gouverneur civil de Guipúzcoa démissionne en accusant Hendaye d'être devenue « le séjour habituel des révolutionnaires réfugiés ». Selon lui, ils y tiennent des réunions publiques et insultent même les douaniers espagnols. En mars 1931, lors du procès des signataires du manifeste révolutionnaire de Saint-Sébastien, les socialistes Indalecio Prieto et Marcelino Domingo, réfugiés en France, sont jugés par contumace². *El Heraldo de Madrid* du 27 mars, dans un article intitulé « la dictature de l'ambassadeur d'Espagne à Paris », dénonce la surveillance dont ils sont l'objet de la part de Quiñones de León. Pour le journal indépendant, « la dictature continue à Paris comme pendant les sept années indignes ». Le journal affirme que des indications sont portées à l'encre rouge sur les papiers des réfugiés espagnols, que des « sbires de l'ambassade » entourent l'hôtel Malesherbes où vivent les deux leaders socialistes, et que leurs correspondances sont ouvertes. L'article fait remarquer au passage que Prieto et Domingo n'ont pas le droit de résider à Hendaye, où ils seraient moins soumis à la surveillance de l'ambassade, et que ce fait est une décision des autorités françaises. Le frère de José Ortega y Gasset, Eduardo, les militaires Queipo de Llano et Franco sont aussi persécutés. Ce dernier, Ramón (1896-1936), frère du général, a le grade de commandant ; c'est un aviateur célèbre qui a, le premier, traversé l'Atlantique sud. Après avoir lancé de son avion des tracts révolutionnaires sur le palais royal pendant l'insurrection manquée de 1930, il s'est réfugié à Paris. L'aviateur est la bête noire de l'ambassade d'Espagne. Les presses française et espagnole s'indignent de mauvais traitements infligés à

2. ADN (Archives Diplomatiques de Nantes) MfC (Madrid fonds C 1918-1940) 30/2mi1085 dépêche de Corbin, ambassadeur de France à Madrid, à Briand n° 35 et 53 des 28 janvier et 10 février 1931.

M^{me} Franco par un policier de l'ambassade cherchant à savoir où se cache son mari. Un autre pionnier de l'aviation espagnole, Rada, qui accompagnait M^{me} Franco a été blessé. L'ambassade est décrite comme « une officine policière organisant surveillances et filatures³ ».

Les autorités françaises, quant à elles, semblent soulagées de voir surveillés de près et empêchés d'agir des opposants politiques d'un pays voisin. À Madrid, l'ambassadeur de France, Charles Corbin, refuse de recevoir une délégation d'étudiants venue à l'ambassade pour protester contre les mauvais traitements infligés à M^{me} Franco. Ce refus ne sera pas oublié quelques semaines plus tard quand les républicains arriveront au pouvoir. Des Catalans sont également réfugiés en France, en particulier le colonel Maciá, expulsé par le gouvernement Berenguer en octobre 1930⁴. Maciá fonde en février 1931 le mouvement catalan Esquerra Republicana de Catalunya. Dans une déclaration faite alors à l'agence Havas, il se loue « des bonnes intentions belges à son égard mais pas de celles de la France lors d'un voyage à Perpignan ». Les autorités françaises sont en effet intervenues pour limiter sa liberté de parole en Roussillon. C'est une constante de la politique espagnole de la France de ne pas tolérer de propagande pancatalaniste au nord des Pyrénées. Toujours est-il, que le journal catalan *Publicitat* mêle cette affaire aux négociations commerciales en cours entre la France et l'Espagne, en suggérant qu'un « marché » a été conclu : « Les services de la police française seront récompensés par un tarif douanier de faveur⁵. » Cette accusation est d'autant plus invérifiable que ces négociations échouent. Il ne demeure pas moins vrai que les autorités françaises font preuve de vigilance vis-à-vis des réfugiés politiques espagnols. Plusieurs fois Corbin répond aux demandes de renseignements du Quai d'Orsay à propos d'Espagnols réfugiés. C'est le cas en janvier 1931, quand le Département souhaite en savoir plus sur José Tomas, avocat à Barcelone, réfugié en France pour avoir signé le manifeste républicain du 15 décembre⁶. Il est à remarquer que la presse qui dénonce les tourments subis par les réfugiés s'en prend plus volontiers à la représentation espagnole en France, opposée à la démocratisation en Espagne, qu'aux autorités françaises qui la laissent faire.

Dès la victoire aux élections municipales du 14 avril 1931, tous les réfugiés républicains rentrent en Espagne. Ils croisent alors des monarchistes qui prennent à leur tour le chemin français de l'exil. C'est le roi déchu qui ouvre la voie. Le 14 avril au matin, le sous-secrétaire d'État espagnol fait savoir à l'ambassade de France que le roi quitte Madrid le soir même. Il doit embarquer le lendemain à Carthagène pour Marseille, puisque c'est en France qu'il choisit d'être « en vacance du pouvoir ». La reine et la famille royale doivent prendre le train et franchir la frontière à Hendaye. Le lende-

3. ADN MfC 108 dép. de Corbin à Briand du 27 mars 1931.

4. AQO (Archives du Quai d'Orsay) série Europe, sous-série Espagne 267 dép. de Corbin à Briand du 14 octobre 1930.

5. *Publicitat* du 24 février 1931.

6. ADN MfC 30/2mi1085 dép. de Corbin à Briand n° 36 du 28 janvier 1931.

main 15 avril, la famille royale qui a pris le Sud-Express franchit la frontière à 20 h 30. Le roi et l'infant Alphonse d'Orléans accompagnés de l'amiral Rivera, ministre de la Marine, et du duc de Miranda ont embarqué dès 5 h 00 sur le croiseur *Principe Alfonso*. Le roi devrait voyager incognito en France et s'installer à Fontainebleau⁷. Au même moment, les républicains font le trajet en sens inverse. Dès le 14 avril, la liste des membres du nouveau gouvernement espagnol est connue. On peut y lire les noms de Prieto et de Domingo, même s'ils ne prennent officiellement leurs fonctions que le 15⁸ : le temps pour eux de passer la frontière et d'arriver à Madrid. Leur périple est également suivi de près par les autorités françaises. Le 15 au matin, le commissaire spécial d'Hendaye annonce qu'ils sont partis de France; Queipo de Llano et Ramón Franco doivent également bientôt partir. Le même jour, le préfet de Pyrénées-Orientales adresse une liste des Espagnols passant la frontière pour se réfugier en France⁹. *L'Illustration* raconte à sa manière ce croisement singulier du train venu de l'Escorial et de celui arrivant de Paris. À Hendaye le changement de train imposé par la différence d'écartement des voies est l'occasion pour des monarchistes espagnols de saluer une dernière fois la famille royale. « Leur longue clameur accompagna le convoi qui s'éloignait. Un peu plus tard en sens inverse, un autre convoi passait en gare d'Hendaye : il ramenait en Espagne les exilés politiques à qui la démocratie avait rouvert les portes de leur patrie¹⁰. »

Un certain laxisme vis-à-vis de l'ex-roi Alphonse XIII et des monarchistes espagnols

Les arrivées des opposants à la Deuxième République passent inaperçues. Seule celle du roi est commentée et donne lieu à des manifestations. Lorsqu'il débarque à Marseille au petit matin du 16 avril, personne n'est là pour l'accueillir : selon *L'Illustration*, « les quais étaient déserts, aucune autorité n'avait été prévenue ». À midi, il quitte un hôtel de la Canebière, où il a passé la matinée, pour se rendre à la gare et prendre le train de Paris. L'ambiance est alors différente : « une foule dense encombrait les trottoirs et la chaussée. Des vivats, des applaudissements éclatèrent. La France républicaine a toujours accueilli avec une sympathie déférente les souverains en exil... ». À Paris, l'arrivée d'Alphonse XIII semble susciter encore plus de ferveur populaire. *Le Temps* parle d'un « enthousiasme délirant [...] aux cris de : vive le Roi! », de cordons de policiers qui se rompent sous une pression irrésistible¹¹. Cet accueil chaleureux de la part du peuple français est très mal vu de l'autre côté des Pyrénées. La presse républicaine le

7. *Idem*, MfC 116 tél. de Corbin à Briand n° 123, 126 et 129 des 14 et 15 avril 1931.

8. AN (Archives Nationales, Paris) ministère de l'Intérieur F 7 13446, liste établie d'après les informations de Havas.

9. *Idem*, F 7 13445 communication téléphonique d'Hendaye au ministère de l'Intérieur à 10 h 15 et rapport du préfet au ministère de l'Intérieur (avec liste non retrouvée) du 15 avril 1931.

10. *L'Illustration*, avril 1931.

11. *Le Temps*, 17 avril 1931.

« considère comme une offense directe à l'Espagne nouvelle », constate le consul général de France à Barcelone. « Il y a [...] là un état d'esprit dont il serait opportun de tenir compte en évitant, autant que possible, de lui donner des motifs de se prolonger¹². »

À la suite du roi, premier émigré de la république, de nombreux monarchistes partent pour l'exil. Eduardo Aunós, le comte de Guadalhorce et Calvo Sotelo, tous trois anciens ministres de Primo de Rivera, choisissent de se fixer d'abord à Lisbonne. Mais les foyers d'installation des émigrés se situent surtout à Rome, autour du Vatican et du Quirinal, et en France. Trois centres principaux d'accueil se constituent immédiatement dans l'hexagone. Comme en 1868, Biarritz et Saint-Jean-de-Luz – déjà connus comme villégiatures d'été – voient s'installer de nombreux nobles espagnols. Parmi eux on peut citer le comte des Andes, le marquis de Ariluce de Ibarra et le comte de Valpellano. D'autres, engagés dans la cause carliste, s'installent dans les Pyrénées navarraises, plus proches des régions de tradition carliste. Enfin, le foyer le plus important se situe à Paris. Des monarchistes tentent de reconstituer un semblant de cour autour de l'ex-famille royale : le duc de Fernán Núñez, le comte de Aybar ou le marquis de la Eliseda. D'autres émigrés veulent garder davantage d'indépendance : le général Barrera, Ventosa ou le leader catalan Cambó, qui restera assez peu de temps en exil. Selon Eduardo Aunós, une vingtaine de monarchistes se seraient fixés à Paris et dans ses environs¹³. Si l'on prend la période 1931-1936, il semble que le nombre de monarchistes présents à un moment ou à un autre dans la région parisienne est un peu plus important. En effet, les cardinaux Segura et Múgica se réfugient aussi en France après s'être heurtés de front à la république et en 1932, Calvo Sotelo quitte Lisbonne pour Paris alors qu'il est poursuivi pour concussion en Espagne¹⁴. Fidèle à sa tradition d'accueil, la France accepte sur son territoire l'installation de tous les opposants au nouveau régime, sous certaines conditions toutefois. Il s'agit en effet d'éviter de mécontenter le nouveau gouvernement espagnol dont certains ministres ont connu pendant la dictature un exil difficile en France. Unanimement, les anciens réfugiés républicains en France souhaitent que les monarchistes ne soient pas mieux traités aujourd'hui qu'eux-mêmes l'ont été naguère. C'est ce que demande Prieto, qui sait de quoi il parle, dans une interview donnée à *Paris Soir* et reprise par tous les journaux espagnols. Il semble en effet que si l'on compare les traitements réservés aux uns et aux autres, il y ait deux poids deux mesures.

Vis-à-vis de l'ex-roi et de sa famille, les autorités françaises tiennent à préserver une stricte impartialité dictée par leur volonté de ne pas trop s'impliquer dans un camp ou dans un autre. Corbin qui a demandé un trai-

12. ADN MfC 139 lettre de Morawiecki-Moreau à Briand n° 64 du 22 avril 1931.

13. Cité par Nazario GONZALEZ, « Los exiliados monárquicos durante la Segunda República », Ponencias del segundo coloquio internacional sobre la Segunda República española, 1983, p. 35 à 59, p. 41.

14. ADN MfC 36/2mi1090 dép. d'Herbette, ambassadeur de France à Madrid, à Herriot n° 556 du 14 juin 1932.

tement douanier exceptionnel pour l'automobile de l'infant Don Fernando, reçoit une réponse négative, les princes des familles non régnantes étant considérés comme de simples particuliers¹⁵. Cependant, Corbin, qui avait de très bonnes relations avec Alphonse XIII, a assisté sans enthousiasme au changement de régime d'avril 1931 et reste très attaché à l'ex-famille royale désormais en exil. Le 24 avril, soit dix jours après l'avènement de la république, à l'occasion de la mort de l'infante Isabelle, Corbin écrit au duc de Miranda, grand majordome d'Alphonse XIII et avec lui en exil à Fontainebleau. Celui qui est toujours ambassadeur de France en Espagne, désormais républicaine, charge Miranda, « [s]on cher duc », de transmettre ses condoléances à « sa Majesté le Roi ». Miranda lui répond que « leurs Majestés [...] ont été très sensibles à [sa] sympathie¹⁶ ». Cette correspondance est personnelle, mais force est de constater que les liens d'amitié que Corbin entretient avec l'ex-souverain et l'aristocratie espagnole, sont incompatibles avec sa mission de représenter la France auprès de la Deuxième République. Pour cette raison et beaucoup d'autres, Corbin quitte Madrid pour Bruxelles en juin 1931. En décembre, le nouvel ambassadeur, Jean Herbet, se propose d'accuser réception d'une note verbale reprenant les termes du décret de la sentence concernant l'ex-roi. Il reçoit une réponse négative du Quai d'Orsay « en raison du caractère politique de la mesure dont il s'agit¹⁷ ».

En ce qui concerne la surveillance policière, il semble que le préfet de police de Paris, Chiappe, favorise les monarchistes espagnols et que, plus d'une fois, il neutralise les consignes venues de ses supérieurs¹⁸. Un article d'*Ahora* montre bien quelles sont les priorités de Chiappe. Dans le cadre d'une série de reportages consacrée aux polices dans le monde, le grand quotidien illustré espagnol fait l'éloge des réformes entreprises par Chiappe. Sa police est présentée comme « une armée de l'ordre unanimement respectée », « particulièrement efficace contre les communistes : propagandistes et foyers ouvriers¹⁹ ». Nul doute que le préfet s'attache davantage à rendre inopérants ces derniers que les monarchistes espagnols, peu nombreux et facilement repérables malgré une assez grande mobilité. En effet, certains monarchistes possèdent des avions personnels comme José Antonio Ansaldo. Cette liberté de mouvements des monarchistes agace les autorités de Madrid. Herbet, qui subit dans la capitale espagnole la pression du ministère d'État, réclame qu'aucune faveur particulière ne soit accordée aux réfugiés monarchistes. Il s'appuie sur trois arguments. C'est d'abord justice vis-à-vis des émigrés républicains aujourd'hui au pouvoir. Il signale au passage que Domingo vient à nouveau de faire paraître un article favorable à la France. Il ne faut donc pas lui inspirer de ressentiment.

15. *Idem* MfC 33/2mi1088 lettre du Quai d'Orsay (protocole) à Corbin du 1^{er} mai 1931.

16. *Id.* MfC 118 lettre de Corbin au duc de Miranda du 24 avril 1931 et réponse de Miranda à Corbin du 1^{er} mai 1931.

17. *Id.* MfC 116 lettre de Briand à Herbet n° 338 du 15 décembre 1931.

18. Nazario GONZALEZ, « Los exiliados... » *Ponencias...*, *op. cit.*, p. 45, source non précisée.

Ensuite, parce que les réfugiés monarchistes ne sont pas des amis de la France républicaine et laïque. Enfin, c'est rendre service aux monarchistes eux-mêmes que de limiter leurs manifestations d'opposition envers le nouveau régime, car ils retourneront un jour en Espagne²⁰. Car les réfugiés monarchistes ne sont pas mis au ban de leur pays, même si certains d'entre eux affirment ne pas avoir le droit de rentrer en Espagne. Une note de la Direction générale de la Sûreté espagnole certifie que cela est faux et que tous les Espagnols présents en France le sont de leur propre gré²¹. Mais une note secrète de renseignements émanant du ministère français de l'Intérieur va dans le sens opposé. On peut y lire qu'en Espagne la répression contre les antirépublicains se poursuit avec sévérité. Beaucoup seraient en résidence forcée et « un certain nombre de monarchistes aurait été déporté dans les îles de Fernandopo²² [sic] ». La source de ces « renseignements » n'est pas précisée; ils sont en fait dépourvus de tout fondement. De là à penser qu'il y a eu manipulation des services de renseignements français ou de la part de ces mêmes services... En tout cas, ce genre de « révélation » doit être destiné plutôt à atténuer qu'à renforcer les mesures prises à l'encontre des réfugiés monarchistes en France. La même note précise d'ailleurs quel est le principal souci des services français. Pour eux, le danger qui menace l'Espagne est ce coup de force d'ensemble que seraient en train de préparer les organisations anarchistes et communistes espagnoles, et non les soi-disant complots des monarchistes espagnols exilés en France.

Les semaines qui suivent le changement de régime en Espagne sont, pour les émigrés monarchistes, celles de l'installation et de l'organisation. En mai, Corbin note qu'à Madrid des troubles récents sont imputés aux provocations des monarchistes réfugiés en France²³. Ce n'est qu'à partir du mois d'août que les activités de ces réfugiés prennent de l'ampleur. Ces activités politiques sont essentiellement de deux natures : des déclarations et des écrits antirépublicains d'une part, la préparation concrète de la déstabilisation du nouveau régime d'autre part. Un des premiers à prendre la plume pour attaquer le nouveau régime est le cardinal Segura, archevêque de Tolède et à ce titre primat d'Espagne. Dans plusieurs lettres pastorales datées du début août 1931, le cardinal s'en prend violemment à la république et au projet de constitution dont les *Cortes* constituantes discutent depuis juillet. Les républicains considèrent ces écrits ecclésiastiques – qui ne ménagent pas non plus la France – comme des provocations. Aussi, Herbertte demande l'éloignement du cardinal Segura des Pyrénées, en précisant bien que ce vœu est personnel et que personne à Madrid ne lui a

—19. *Ahora*, 24 janvier 1932.

20. ADN MfC 31/2mi1086 dép. très confidentielle d'Herbette à Briand n° 491 et 524 des 20 août et 1^{er} septembre 1931.

21. *Idem* MfC 33/2mi1088 dép. d'Herbette à Briand n° 76bis du 22 octobre 1931.

22. *Id.* MfC 128 note secrète de renseignements envoyée par le ministère de l'Intérieur au ministère des Affaires étrangères. Les îles de Fernando Poo font partie du territoire de la Guinée espagnole.

demandé une telle mesure. Cet empressement à montrer par avance que personne n'a réclamé à ce sujet est peut-être le signe qu'une démarche officielle a déjà eu lieu. D'ailleurs, quatre jours plus tard le ministre d'État Lerroux demande – officiellement cette fois, serait-on tenté de dire – que le cardinal Segura, qui est installé dans les Pyrénées-Orientales, soit éloigné à plus de cent kilomètres de la frontière²⁴. Le quai d'Orsay acquiesce à la proposition et la mesure est effective en septembre. D'autres écrits circulent sur la frontière, en particulier une feuille de propagande contre-révolutionnaire. Un commandant d'infanterie de Barcelone réfugié à Bayonne en serait un des distributeurs²⁵.

Tous les complots politiques nécessitent des moyens à la hauteur des ambitions des hommes qui les ourdissent. Les monarchistes réfugiés en France voulant abattre la république, ou au moins la déstabiliser, ils ont besoin de beaucoup d'armes et d'argent. C'est essentiellement par les Pyrénées et clandestinement que ceux-ci arrivent en Espagne. Dès août 1931, *La Libertad* révèle qu'« une conspiration monarchiste en France vise, par l'envoi d'armes et d'argent, à des insurrections au Pays basque et en Navarre²⁶ ». Une contrebande de pistolets montée à Hendaye a été découverte mais les autorités espagnoles la minimisent. Par ailleurs, le gouvernement sait, sans s'en émouvoir, que le directeur du grand quotidien monarchiste *ABC* se rend à Biarritz chaque semaine. Un projet d'attentat contre le ministre de l'Intérieur Maura a été déjoué, et trois noms de suspects ont été envoyés à Paris²⁷. D'après un renseignement, le gouvernement espagnol devrait bientôt envoyer une note à Paris sur les agissements de certains monarchistes. Herbette préconise de prendre des mesures de précaution avant que ladite note n'arrive²⁸... en vain. Les signaux d'alarme se multiplient pourtant. De source confidentielle française, Herbette affirme que tous les hommes basques sont armés. Le récent pèlerinage d'Esquioga a été l'occasion de recenser les futurs insurgés et de récolter de l'argent par une souscription. Les deux centres du complot se situent à Biarritz autour de l'ancien ministre Matos, et à Bagnères-de-Luchon autour du comte de Montseni. Des armes fabriquées en Belgique, en Allemagne et en France passent par Andorre et Bourg-Madame²⁹. Un peu plus tard, on découvre en territoire espagnol à quelques kilomètres de la frontière seize mille cartouches pour pistolets Mauser et Colt. L'ambassadeur qualifie d'« abusifs » ces agissements des émigrés même s'il ne croit pas à un danger immédiat de contre-révolution. Cependant, « il faut redoubler de surveillance contre les agissements d'émigrés espagnols³⁰ ». C'est du côté espagnol que ce conseil semble le plus écouté. Tous les véhi-

—23. *Id.* MfC 30/2mi1085 dép. de Corbin à Briand n° 232 du 20 mai 1932.

24. *Id.* MfC 31/2mi1086 dép. d'Herbette à Briand n° 491 et 502 des 20 et 25 août 1931.

25. *Id.* dép. confidentielle d'Herbette à Briand n° 530 du 2 septembre 1931.

26. *La Libertad*, 21 août 1931.

27. *Id.* MfC 31/2mi1086 dép. d'Herbette à Briand n° 502 du 25 août 1931.

28. *Id.* MfC 128 tél. d'Herbette à Briand n° 321 et 322 du 3 septembre 1931.

29. *Id.* MfC 31/2mi1086 dép. d'Herbette à Briand n° 542 du 7 septembre 1931.

cules venant de France sont fouillés, par peur d'introduction d'armes destinées à un coup de main en Navarre³¹. Un complot politique, dit « de l'Église de la Conception », a effectivement lieu en novembre; c'est un échec. Mais un rapport du commissaire spécial d'Hendaye fait état de la découverte d'un dépôt d'armes à Saint-Jean-de-Luz. La filière a pu être remontée. Ces armes et munitions ont été fabriquées à Saint-Étienne, achetées à Marseille par un nationaliste de Bilbao, convoyées par train jusqu'à Bordeaux puis en taxi jusqu'à Saint-Jean-de-Luz par deux Espagnols. Après leur arrestation, le gouverneur civil de Saint-Sébastien réclame leur éloignement de la frontière et considère l'ex-roi comme l'inspirateur de toutes ces activités³².

Don Alfonso de Bourbon, puisque c'est ainsi qu'il convient de le nommer depuis son abandon du trône d'Espagne, voyage beaucoup au cours de l'année 1931. Sur le plan politique, l'ancien souverain semble actif surtout à partir de 1932. En mars, l'agence Havas publie le texte d'un pacte conclu entre Alphonse XIII et le prétendant carliste Charles Alphonse visant à régler le retour éventuel à la monarchie en Espagne. Herbertte juge ce document très éloigné des préoccupations actuelles de l'Espagne, mais si le pacte est authentique, « on serait en droit d'estimer que l'ex-roi serait bien inspiré en choisissant pour résidence habituelle une localité qui ne soit pas située en territoire français ». Des informations recueillies à Madrid permettent d'affirmer l'existence de ce pacte, mais il ne serait pas signé. Il n'empêche que l'activité politique de l'ex-roi contre la république espagnole étant prouvée, il est désormais un « hôte embarrassant³³ ». Il est facile d'observer qu'Herbette n'a pas de considération particulière pour la famille royale d'Espagne et cela le distingue de son prédécesseur. Ses raisons ne sont pas d'ordre personnel, il n'a d'ailleurs jamais rencontré Alphonse XIII. Elles sont d'ordre politique et diplomatique. Il ne veut pas que les activités de l'ancien monarque créent des malentendus entre Paris et Madrid. En juin 1932, à la suite d'une apparition en public de l'ex-reine en compagnie d'autorités civiles et militaires françaises³⁴, Herbertte explique sa position. « Il est évident », écrit-il, « que le séjour prolongé de l'ex-famille royale en France peut nuire à nos relations avec la République espagnole. Il peut y nuire dans toute la mesure où l'ex-roi et sa famille [...] paraissent y constituer un centre de conspiration ». Les honneurs et la publicité prodigués à Don Alfonso irritent effectivement les républicains espagnols. Quant aux monarchistes, ils sont « une minorité qui jamais n'a été et ne sera sincèrement pour nous ». Il est donc clair « qu'une politique française consistant à ménager l'ex-dynastie espagnole en France [...] serait sûrement stérile,

—30. *El Sol*, 18 septembre 1931.

31. ADN MfC 141 lettre du consul Lasmartres à Herbertte du 6 octobre 1931.

32. *Idem* MfC 128 rapport du commissaire spécial d'Hendaye du 26 novembre 1931.

33. *Id.* MfC 35/2mi1089 dép. d'Herbette à Tardieu n° 222 et 262 des 2 et 14 mars 1932.

34. ABC du 19 juin publiée qu'à Fontainebleau, Doña Victoria Eugenia de Battenberg a assisté du haut de la tribune officielle au spectacle du carrousel de l'École d'application

pour ne pas dire plus ». Il faut plutôt faire comprendre à la famille royale que si elle veut résider longtemps en France, « elle doit éviter [...] d'y travailler contre les nouvelles institutions de l'Espagne ». Sinon, « elle aurait grandement raison d'aller se fixer ailleurs qu'en France³⁵ ».

Les mises en garde d'Herbette ne sont pas prises en compte par les autorités françaises. Au lendemain du coup d'État manqué du 10 août 1932, les milieux officiels espagnols sont pourtant convaincus que l'ex-roi et sa famille ont été associés aux agissements monarchistes. Herbette avait prévenu... Il ne peut que déplorer ne pas avoir été écouté³⁶. Certes des enquêtes sont menées, mais les autorités françaises ne croient pas aux complots, tout au plus à des actions de petits groupes isolés. En mars 1932, « il n'a été découvert aucun centre de propagande monarchiste dirigé contre la république espagnole en Pyrénées-Orientales » et « les monarchistes réfugiés dans ce département sont très surveillés ». De même, une enquête très minutieuse n'a pas permis « de faire la preuve de l'existence d'un comité monarchiste espagnol à Paris³⁷ ». Pourtant, Eduardo Ortega y Gasset, désormais député, reproche à l'administration française de laisser circuler un livre intitulé *Alphonse XIII, cœur de l'Espagne*, qui n'a pu être édité sans l'aval du principal intéressé. Il s'agit d'une manœuvre de « ceux qui veulent compromettre la France aux yeux des républicains espagnols³⁸ ». Le 28 septembre, l'ambassade d'Espagne à Paris fait parvenir au Quai d'Orsay une liste de monarchistes en précisant que « leur éloignement serait vu [...] par le gouvernement espagnol avec la plus vive satisfaction ». Cinq semaines plus tard, une réponse favorable est donnée. Le gouvernement français « a invité les ressortissants espagnols dont les noms suivent à fixer leur résidence dans la région située au nord d'une ligne traversant la France de Nantes à Lyon : Calvo Sotelo, Goigochea, comte de Vallellano et général Miguel Ponte ». Cette décision a été notifiée aux intéressés sauf à Goigochea qui semble rentré en Espagne³⁹.

En novembre, le gouvernement espagnol connaît l'existence d'une conspiration militaire dirigée par des monarchistes résidant en France, dont le général Barrera. L'argent serait fourni par des personnalités menacées par la réforme agraire. Mais la surveillance française ne donne pas de grands résultats ; on ne découvre « pas la moindre tentative de contrebande d'armes au profit des monarchistes espagnols⁴⁰ ». Ceux-ci trouvent des soutiens en France. Ils s'unissent à l'Action française pour faire paraître et dis-

de l'artillerie. Elle a été invitée par le gouverneur militaire de la région de Paris, le général Gouraud.

35. ADN MfC 36/2mi1090 dép. très confidentielle d'Herbette à Herriot n° 584 du 22 juin 1932.

36. AQO fonds SDN sous série IX Espagne car. 2044 tél. d'Herbette à Herriot n° 406 du 12 août 1932.

37. *Idem*, notes secrètes par valise du contrôle des étrangers à Herbette du 14 mars 1932 et du 19 juillet 1932.

38. ADN MfC 37/2mi1091 dép. d'Herbette à Herriot n° 784 du 27 août 1932.

tribuer un certain nombre de publications antirépublicaines. En novembre 1932, un fascicule de quinze pages destiné « à l'opinion civique internationale » paraît sous le titre : *la situation actuelle en Espagne*. Sans date précise, le pamphlet est signé par « un groupe d'amis de l'Espagne ». Quelques titres de paragraphes suffisent à montrer quelles sont les intentions des auteurs : « l'Espagne est sans constitution » ; « Il n'y a pas de liberté individuelle » ; « Le règne de la vengeance et de la rancune »... Selon l'ambassade d'Espagne à Paris, ce texte est destiné à être distribué gratuitement à des fins de propagande et pourrait avoir été écrit par un des rédacteurs de l'*Action Française*⁴¹. En février 1933, un second numéro de *la situation actuelle en Espagne*, de trente-neuf pages cette fois-ci, paraît sous la signature d'Armand Magescas. Les observations de la représentation espagnole à Paris sont donc vérifiées. Le contenu est le même que dans le premier numéro : « Le régime anticonstitutionnel espagnol » ; « Vers le chaos économique et social » ; « La tyrannie socialiste et la fiction parlementaire » etc.⁴².

En janvier 1933, on annonce que l'ex-roi se préparerait à quitter Fontainebleau pour Florence ou Pise⁴³. Mais en février, Herbette alerte de nouveau Paris. Deux comités d'émigrés espagnols en France, l'un civil dirigé par Calvo Sotelo, l'autre davantage militaire sous les ordres du général Barrera, travailleraient à renverser la république ; l'ex-roi chapeauterait le tout⁴⁴. D'autres bruits du même type circulent pendant tout le printemps 1933. En août, le ministère d'État rappelle encore une fois que la collusion entre les principaux leaders monarchistes, dont Barrera et Calvo Sotelo, et l'ex-roi a été maintes fois prouvée. Calvo Sotelo reste deux ans et demi réfugié en France. Herbette constate qu'on le laisse agir alors que le gouvernement espagnol a souvent attiré l'attention sur son activité politique. L'ambassadeur regrette encore que l'ancien ministre de la dictature Aunós puisse « faire l'éloge de la monarchie et du régionalisme en Espagne et en France ». De tels propos devraient rendre son séjour en France indésirable⁴⁵. Une circulaire du 17 octobre 1933 impose enfin à tous les réfugiés espagnols de résider au nord de la Loire. Mais, à partir du mois suivant, beaucoup de réfugiés rentrent en Espagne car l'alternance politique amène la droite et les conservateurs au pouvoir. Ce texte vient bien tard, deux ans et demi après l'avènement de la Deuxième République. Pourtant les mises en garde d'Herbette et des Espagnols ont été nombreuses.

Alors de deux choses l'une, ou Herbette donne trop d'importance aux bruits qui à Madrid font état de ces agissements et la surveillance exercée en France rend compte de la réalité ; ou Herbette a raison et la politique de

39. AMAE (Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Madrid) R 903-51 note du Quai d'Orsay à l'ambassade d'Espagne à Paris n° 1809 du 5 novembre 1932 en réponse à la demande du 28 septembre.

—40. ADN MFC car. 150-note du contrôle des étrangers à Herbette du 28 janvier 1933.

41. AMAE R 903/51, dép. de Aguinaga à de Zulueta, ministre d'État n° 1920 et 1997, 24 novembre et 6 décembre 1932.

42. *Idem* R 903/50, exemplaire du n° 2, on ne trouve nulle part mention d'un n° 3.

43. AN F 7 13445, rapport de la préfecture de police de Paris, janvier 1933.

la France est laxiste ou pour le moins inefficace. Dans le premier cas, il y aurait pression constante des autorités espagnoles et c'est Paris qui aurait la meilleure appréhension des choses ; dans le second, les autorités françaises ne font rien, ou presque, pour gêner les agissements des monarchistes et se pose alors la question des raisons d'une telle attitude. L'analyse des archives fait pencher pour la deuxième interprétation. Les faits montrent que les avertissements d'Herbette sont presque toujours justifiés. Par exemple, en août 1933, il fait part au Département d'un projet ourdi par les généraux Barrera, Ponte et Carrasco, pour créer une base d'action en Algérie et développer un mouvement contre la zone espagnole du Maroc. Quelques jours plus tard, le haut-commissariat espagnol au Maroc signale au consulat de France à Tétouan que le Général Carrasco est entré en Algérie avec un faux passeport⁴⁶. Pas une seule fois Herbette ne revient sur ses propos, dont la gravité nécessiterait le démenti s'ils n'étaient pas vérifiés. Au pire, s'il n'avait pas voulu se dédire, il aurait arrêté de se fourvoyer. Mais c'est avec une belle constance qu'il alarme le Quai d'Orsay sur ce point de 1931 au début de 1934, date à laquelle la présence de monarchistes en France se réduit considérablement. Constatant en janvier 1934 que les monarchistes conspirent toujours contre la république, il écrit, comme pour se dédouaner : « Depuis que j'ai l'honneur de diriger cette ambassade, je me suis efforcé de ne jamais omettre aucune des suggestions qui me paraissaient justifiées à cet égard. » Une façon de dire qu'il n'a pas été suivi⁴⁷. Pourtant, pas une seule fois la Sûreté ou le Département ne sont en mesure de lui prouver qu'il a été abusé. De leur côté, les autorités espagnoles se mobilisent contre les monarchistes et fournissent aussi des éléments aux autorités françaises. Dans cette lutte, les consulats de Toulouse, Hendaye et Biarritz sont très sollicités par l'ambassade d'Espagne à Paris⁴⁸, mais cela ne suffit pas.

Les relations qui existent entre les émigrés monarchistes et les puissances étrangères, surtout l'Italie et l'Allemagne, inquiètent davantage les autorités françaises que leurs complots. Dès les premiers mois de la république, selon *La Libertad*, les partisans d'une restauration en Espagne se sont adressés à l'Italie en demandant l'appui du fascisme. Pour l'ambassadeur de France auprès du Quirinal, Beaumarchais, « un grand nombre d'Italiens verrait avec satisfaction la monarchie rétablie en Espagne ». Mais le représentant français ne croit pas à un soutien clair du fascisme, car la diplomatie fasciste est réaliste et s'adapte à tous les régimes⁴⁹. En tout état de cause, le roi d'Italie Victor-Emmanuel III ouvre toutes grandes les portes du palais du Quirinal à l'ex-roi Alphonse XIII et à sa famille. Le duc de Miranda, le marquis de Torres et bien d'autres exilés s'installent à Rome⁵⁰.

44. DDF (Documents Diplomatiques Français) 1^{re} série tome II pièce n° 262, tél. secret/réserve d'Herbette à Paul-Boncour n° 48 et 49 du 4 février 1933.

45. ADN MfC 133 dép. d'Herbette à Paul-Boncour n° 890 du 10 octobre 1933 et n° 72 du 20 janvier 1934.

46. *Idem* Maroc CD (Cabinet Diplomatique) car. 204 dép. du Quai d'Orsay à la résidence générale de France à Rabat, n° 368 du 9 août 1933 et tél. secret du consul de France à Tétouan à la résidence générale n° 242 du 15 août 1933.

47. *Id.* MfC 43/2mi1094 dép. d'Herbette à Paul-Boncour n° 72 du 20 janvier 1934.

Il n'y a donc rien d'étonnant, à ce que les monarchistes émigrés en France aient des relations avec leurs amis réfugiés en Italie. Aux commandes de son avion, Ansaldo voyage au service de la cause monarchiste entre Biarritz, Paris, Lisbonne et Rome⁵¹. À la fin de l'année, le gouvernement espagnol a la preuve que l'Italie finance les monarchistes de *Renovación española* dont les chefs sont Goicoechea et Calvo Sotelo⁵². Les relations des émigrés avec l'Allemagne s'organisent plus tardivement qu'avec l'Italie. Il faut attendre 1933 et surtout 1934 pour voir se multiplier les voyages de monarchistes à Berlin, Goicoechea en tête. Madrid communique des informations au ministère français de l'Intérieur sur les liens existant entre les monarchistes encore réfugiés en France et des agents allemands. Ensemble, ils se livreraient à « des activités suspectes en Pays basque français », et seraient « en rapport avec d'autres agents fomentant des troubles parmi les indigènes du Maroc⁵³ ». Herbette rappelle souvent ce qui lui apparaît comme une évidence : « Les monarchistes espagnols penchent, dans leur immense majorité, vers les puissances étrangères dont la France a lieu de redouter les projets⁵⁴. »

Dans toutes les affaires concernant les activités des réfugiés monarchistes espagnols en France, l'Espagne républicaine sollicite la compréhension et la collaboration de la France. Herbette demande que l'on réponde à cette attente, car il en va de l'intérêt national français. En mars 1934, dans une dépêche qui fait le point sur l'état des relations franco-espagnoles, Herbette répète encore qu'il faut absolument « empêcher toute conspiration de la famille royale depuis trois ans en France⁵⁵ » ! Des manifestations de l'Action française étant prévues pour l'anniversaire de l'ex-famille royale, le 17 mai 1934, les autorités françaises lui demandent de quitter provisoirement la France. Herbette écrit encore : « Je ne verrais pour ma part que des avantages à ce que la famille royale d'Espagne qui nous a toujours été hostile [...] eut été invitée à quitter la France où elle n'a pas toujours respecté les règles de l'hospitalité⁵⁶. » Mais en juin, l'ex-roi est toujours à Fontainebleau et y rencontre des leaders politiques espagnols dont le député de la droite catholique et président des Jeunesses d'Action Populaire José Maria Valiente. Herbette trouve dommageable pour la France « que les monarchistes [...] apparaissent ainsi comme ayant en France leur quartier général, inséparable de la résidence habituelle de l'ex-roi⁵⁷ ». Se rapprochant de plus en plus de la monarchie italienne, Don Alfonso marie l'infante Béatrice avec Don Alessandro Torlonia en janvier 1935 à Rome⁵⁸.

48. AMAE R 903/51 dép. de Aguinaga au ministère d'État n° 1997 du 6 décembre 1932.

49. ADN MfC 162 dép. de Beaumarchais à Briand n° 578 du 23 septembre 1931.

50. Nazario GONZALEZ, « Los exiliados monárquicos... » dans : Ponencias del segundo... *op. cit.*, p. 41.

51. ADN Rome-Quirinal série A car. 833 note confidentielle du contrôle des étrangers au chargé d'affaires à Rome, Dampierre, du 26 mars 1934.

52. DDF première série tome VIII pièce 200, tél. secret et réservé d'Herbette à Laval n° 1122 et 1123 du 5 décembre 1934.

53. ADN MfC 166 tél. secret d'Herbette à Paul-Boncour n° 127 du 3 février 1934.

54. *Idem* MfC 43/2mi1094 dép. d'Herbette à Paul-Boncour n° 72 du 20 janvier 1934.

55. *Id.* MfC 130 dép. très confidentielle d'Herbette à Daladier n° 280 du 7 mars 1934.

L'ex-famille royale quitte ensuite la France et s'installe définitivement en Italie. Peut-être pour se justifier d'avoir si souvent demandé cet éloignement, Herbette rapporte les propos du chargé d'affaires italien à Madrid sur l'accueil fait par l'Italie fasciste au roi déchu : « Vous avez bien fait de faire partir Alphonse XIII de Fontainebleau. Nous l'avons maintenant chez nous et nous en avons jusque-là ! C'est lui qui fait la meilleure propagande pour la république⁵⁹. » La déclaration du représentant italien semble accréditer la thèse que des pressions françaises ont été exercées sur l'ex-monarque espagnol. Herbette ne le dément pas, alors aurait-il été enfin écouté... en 1935.

La fermeté à l'égard des réfugiés de la révolution manquée de 1934

Après l'échec du soulèvement des Asturies en octobre 1934, la répression s'abat durement sur ceux qui ont pris les armes ou dirigé les opérations. Beaucoup trouvent en France un asile providentiel. Indalecio Prieto, qui a participé au mouvement en Catalogne, se présente le 8 novembre au consulat général d'Espagne à Paris pour obtenir un certificat de nationalité comme réfugié politique⁶⁰. Ces Espagnols qui passent les Pyrénées en octobre 1934 ne sont pas des monarchistes, mais des révolutionnaires. Pour Paris cela change tout ; la surveillance est de rigueur. L'activité de ces nouveaux réfugiés est pourtant très inférieure à celle des monarchistes et cela est dû à des différences notables entre ces deux populations émigrées. D'abord, ces réfugiés sont recherchés par la police dans leur pays et ne sont pas sortis librement d'Espagne. Ensuite, les actions menées par les révolutionnaires espagnols sont surtout des appels à la mobilisation internationale pour leur combat. Après la révolution manquée et une fois que les réfugiés sont installés en France, on ne trouve aucune mention de complot organisé contre le pouvoir espagnol, ni contrebande d'armes, ni constitution de réserve d'argent. Leur combat se mène sur d'autres terrains. Ce qui exaspère surtout Madrid, c'est le soutien de la gauche française à ces fauteurs de troubles.

Dès leur arrivée en France, les réfugiés de 1934 cherchent des tribunes pour faire de la propagande parmi les immigrés économiques espagnols installés en France et pour s'assurer le soutien de la gauche française. Ainsi en octobre, Radio-Toulouse propage de fausses nouvelles sur la répression dans les Asturies et en Catalogne. La presse espagnole, le journal catholique *El Debate* en tête, dénonce l'attitude des autorités françaises qui laissent faire cela. Dès le 23 octobre, le président du Conseil espagnol, Lerro, se plaint de paroles offensantes pour l'Espagne qui ont été prononcées lors de l'accueil fait à Toulouse aux révolutionnaires. L'ambassade de France pense elle aussi que la présence dans le Sud-Ouest d'agitateurs catalans est très indésirable. Elle demande que leur résidence soit fixée au nord de

56. *Id.* MfC 46/2mi1097 dép. d'Herbette à Barthou n° 685 du premier juin 1934.

57. *Id.* MfC 129 tél. d'Herbette à Barthou n° 541 du 7 juin 1934.

58. *Id.* Rome-Quirinal série A car. 834 dép. de Chambrun à Laval n° 17 du 20 janvier 1935.

la Loire comme pour les monarchistes. À propos des Catalans, Herbetta note que lorsqu'ils étaient au pouvoir à Barcelone de 1931 à 1934, ils revendiquaient une partie du territoire français comme appartenant à la Catalogne. Il lui paraît aujourd'hui impensable de les laisser agir à leur guise dans le Sud-Ouest en général et à Toulouse en particulier⁶¹. L'ambassade d'Espagne à Paris, désormais sous l'autorité de Cárdenas, s'intéresse de près à ces nouveaux réfugiés politiques. Le diplomate proteste auprès de Laval contre la manifestation de Toulouse. Le lendemain de sa démarche, la presse de gauche se déchaîne et montre les différences de traitement que la France réserve aux réfugiés espagnols selon leur engagement politique. *Le Populaire* rappelle qu'en 1931, le roi « fut reçu par M. Chiappe et acclamé par un public dûment trié de policiers et de Camelots du Roi ». Une note publiée par *L'Humanité* attire l'attention « des camarades des régions pyrénéennes ». Ils sont invités à « signaler toute complicité policière du gouvernement français avec le gouvernement espagnol⁶² ». Malgré les réactions de la presse, la réclamation de Cárdenas a porté ses fruits.

Quelques jours plus tard, le ministre de l'Intérieur, Paul Marchandea, envoie une circulaire aux préfets, à propos de « l'afflux probable de ressortissants espagnols [...] recherchés dans leur pays d'origine en raison de leur activité politique ». Il ajoute que « la présence à proximité de la frontière franco-espagnole d'éléments de troubles, tentés de conspirer contre le statut politique actuel de leur propre pays, est de nature à gêner nos relations avec l'Espagne⁶³ ». Le directeur de la Sûreté générale apporte quant à lui des précisions à la circulaire de 1933. Le nord de la Loire demeure la zone d'installation des réfugiés espagnols, mais la région parisienne en est désormais exclue; les voyages et les installations doivent se faire le plus rapidement possible; si des déplacements ultérieurs ont lieu, la ville d'arrivée doit être déclarée par les réfugiés; en cas de troubles, les préfets doivent proposer des sanctions. En somme, « ces réfugiés devront faire l'objet d'une surveillance attentive des services de police⁶⁴ ». Dans cette affaire, Le Quai d'Orsay et le ministère de l'Intérieur ont collaboré parfaitement. Même le résident général français au Maroc, Henri Ponsot, demande des instructions à ce sujet. Il est averti que des réfugiés politiques espagnols non en règle pourraient venir au Maroc français. Il propose de leur assigner Mogador comme résidence obligatoire et demande si une zone d'interdiction de séjour existe en Algérie, comme au sud de la Loire en France⁶⁵. En tout état de cause, l'attitude des autorités françaises est la même qu'avant 1931. Chiappe n'est plus là, mais la priorité reste la prévention des mouvements révolutionnaires.

59. *Id.* MfC 179 tél. d'Herbetta à Laval n° 718 à 720 du 18 mai 1935.

60. AMAE R 975-17 dép. de Cárdenas à Samper, ministre d'État, n° 2452 du 9 novembre 1934.

61. ADN MfC 48/2mi1098 dép. d'Herbetta à Laval n° 1313 et 1320 du 23 octobre 1934.

62. AMAE R 975-17 dép. de Cárdenas à Samper n° 2400 du 29 octobre 1934, dans laquelle il rappelle sa démarche du 24 et envoie tous ces articles de journaux datés du 25 octobre.

63. ADN MfC 140 circulaire de Marchandea à tous les préfets du 27 octobre 1934.

Le Populaire, dans ses numéros des 12 et 15 novembre, publie deux articles signés Léon Blum. Dans le premier qui est intitulé « le droit d'asile », le chef de la SFIO proteste énergiquement contre la décision d'obliger les réfugiés à s'installer au nord de la Loire. Il parle de « traitement inhumain ». Selon lui, la France a rompu avec la tradition du droit d'asile : « L'hospitalité française n'est pas une résidence surveillée⁶⁶. » Dans le deuxième article, intitulé « double réponse à Monsieur le ministre de l'Intérieur », il souligne que la mesure prise, qui est d'une grande dureté, n'a pas d'antécédent. Contrairement aux déclarations du ministre qui veut se justifier, Blum affirme que seul un petit groupe de monarchistes a dû quitter le voisinage des Pyrénées, alors que beaucoup d'entre eux sont restés à Saint-Jean-de-Luz, Biarritz et Toulouse. D'autre part, aucun monarchiste ne s'est vu interdire l'installation à Paris, ce qui est le cas aujourd'hui pour tous les réfugiés depuis la circulaire du 17 octobre 1933⁶⁷. Certes, cette circulaire s'appliquait à tous, mais à un moment où beaucoup d'émigrés monarchistes étaient déjà rentrés en Espagne. Ce ne sont effectivement que quelques personnalités qui ont été touchées par des mesures particulières dès novembre 1932. Mais que Blum ait raison ou non n'a pas beaucoup d'importance sur le moment. Le pouvoir espagnol déplore le parti pris du dirigeant socialiste qui affaiblit la Deuxième République⁶⁸. Dans le soutien des réfugiés, *L'Humanité* rivalise avec *Le Populaire*. L'organe du Parti communiste fait écrire Margarita Nelken, ancienne députée socialiste espagnole qui a participé aux mouvements d'octobre. Le journal de la SFIO défend le réfugié catalan Dencas. La Ligue des Droits de l'Homme se déclare résolument du côté des révolutionnaires espagnols réfugiés en France⁶⁹. Mais le ministère de l'Intérieur a une autre approche de la question : « Toutes les dispositions utiles » ont été prises afin d'éviter les manifestations des réfugiés. Le ministre a décidé « d'appeler le préfet de Haute-Garonne à d'autres fonctions ». On lui reproche d'avoir laissé s'organiser à Toulouse l'accueil des révolutionnaires catalans⁷⁰.

Pour autant, la France n'est pas prête à renier son attachement au droit d'asile. Au début de l'année 1935, des journaux de Barcelone publient que le gouvernement français s'apprête à expulser deux mille réfugiés politiques ne possédant pas de papiers d'identité. Le Quai d'Orsay dément catégoriquement une rumeur sans fondement⁷¹. Au printemps 1935, le ministère de l'Intérieur informe les Affaires étrangères que des Espagnols qui ont franchi la frontière avec de faux papiers ont été arrêtés. Le

64. AQO série Z, sous-série Espagne 267, circulaire de la direction de la Sûreté générale aux préfets du 31 octobre 1934, rappelant en outre la circulaire du 27 octobre 1933.

—65. ADN Maroc CD 208 tél. de Ponsot à Laval n° 652 du 17 novembre 1934.

66. *Le Populaire*, 12 novembre 1934, article repris par Le Midi Socialiste de Toulouse.

67. *Ibidem*, 15 novembre 1934. En effet, le leader monarchiste est resté deux ans et demi dans la capitale française,

68. AMAE R 975-17 dép. de Cárdenas à Samper, ministre d'État, n° 2539 du 16 novembre 1934.

69. ADN MfC 49/2mi1099 dép. du chargé d'affaires de l'ambassade de France à Madrid, de Lens, à Laval n° 1560 du 21 décembre 1934.

Département prévient les autorités espagnoles, car étant en vente à Madrid, ces faux papiers peuvent permettre à des malfrats d'échapper à la police. Cependant, Herbette ne doit pas donner de noms afin de respecter le droit d'asile français⁷². De même, saisi par l'ambassade d'Espagne à Paris d'une demande de renseignements à propos d'une voiture ayant transporté en France dix millions de pesetas dérobées pendant le soulèvement des Asturies, le Quai d'Orsay refuse de répondre. Il explique que si la France est prête à collaborer pour découvrir les auteurs de délits de droit de commun, « il ne saurait être question [...] pour elle de faciliter, à quelque titre que ce soit, la répression d'un crime ou d'un délit politique ».

La succession de vagues de réfugiés politiques espagnols pendant les premières années de la république suggère à Herbette une réflexion dans le contexte de l'âpre campagne électorale de 1936. Il écrit : « Le 17 février, des réfugiés pourront se présenter aux frontières de l'Espagne. Sans prétendre désigner d'avance le camp auquel ils appartiendront, l'on fera bien, à tout hasard, de penser qu'il y a encore des Pyrénées⁷³. » À la veille du coup d'État, l'ambassadeur écrit : « D'une manière générale, les socialistes ou les communistes espagnols qui ont pris part à l'insurrection des Asturies en octobre 1934 sont beaucoup moins capables de prendre parti contre la France que les monarchistes germanophiles dont nous avons tant eu à nous plaindre pendant la guerre et dont plus d'un a joui ou jouit encore de l'hospitalité française, depuis l'avènement du régime républicain⁷⁴. » Mais les autorités françaises ne voient pas les choses de la même manière. Elles sont bien sûr embarrassées par la présence et les agissements des monarchistes espagnols sur le sol français, mais elles ne font pas grand-chose pour limiter leur marge de manœuvre. Elles déçoivent donc Madrid où le pouvoir est exercé par d'anciens réfugiés républicains qui ont eu à se plaindre de leur traitement en France. Il en est tout autrement lorsque ce sont des révolutionnaires qui trouvent asile en France. Les autorités françaises, pour des raisons politiques plus que diplomatiques, sont davantage disposées à entendre, ou à devancer, les réclamations d'un pouvoir espagnol qui a changé alors de couleur politique.

70. *Idem* MfC 140 dép. de Bargeton, directeur des affaires politiques et commerciales, à Herbette n° 507 du 17 novembre 1934.

—71. *Id.* MfC 50/2mi1100 dép. d'Herbette à Laval n° 157 du 2 février 1935.

72. *Id.* MfC 140 deux dépêches de Bargeton à Herbette n° 96 du 25 mars 1935 et n° 145 du 13 mai 1935.

73. *Id.* MfC 53/2mi1103 dép. d'Herbette à Laval n° 34 du 9 janvier 1936.

RESUME

Pendant toute la période contemporaine, des Espagnols ont franchi les Pyrénées afin de se réfugier en France pour des motifs politiques. Juste avant les grands flots de la guerre civile d'Espagne (1936-1939), des réfugiés un peu oubliés par l'historiographie ont également trouvé asile en France. Malgré leur petit nombre, ils sont intéressants à étudier en raison de leur diversité et de la manière dont les autorités françaises les accueillent en fonction de leurs opinions politiques. Fuyant la dictature finissante du début des années trente, les républicains espagnols réfugiés en France sont étroitement surveillés et cantonnés au nord de la Loire. Après la proclamation de la Deuxième République en avril 1931, les monarchistes espagnols qui refusent la démocratie sont en revanche traités avec un certain laxisme. L'attitude des autorités françaises est toute différente vis-à-vis des réfugiés anarchistes de la révolution manquée d'octobre 1934 dans les Asturies. Cette étude spécifique montre que, dans la France des années trente, les conditions d'accueil des réfugiés politiques espagnols – et des autres – sont sélectives, quelle que soit la majorité politique au pouvoir en France.

ABSTRACT

Throughout the contemporary period, some Spaniards crossed the Pyrénées in order to take refuge in France for political reasons. Just before the tumultuous waves of the Spanish Civil War (1936-1939), some refugees slightly forgotten by historiography, were also provided asylum by France. Despite their small numbers, it is interesting to study them because of their variety, and the way the French authorities welcomed them according to their political beliefs. Fleeing from the ending dictatorship of the early thirties, the Spanish republican refugees in France settled North of the Loire and were closely watched. On the other hand, after the proclamation of the Second Republic in april 1931, the Spanish monarchists who were treated with a certain laxness. The French authorities' attitude was totally different regarding the anarchist refugees of the October 1934' failed revolution in the Asturias. This study shows that in France, during the thirties the conditions for receiving Spanish and other political refugees were selective, whatever the political majority in power was in France.